



Vandœuvre, le 18 octobre 2021
Lge 2020-2025 / CM 11

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 18 octobre 2021 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Carlos BACHMANN, Jean-Pierre GARDIOL, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Véronique LÉVÊQUE, Philippe MOREL, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI (Président), Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO, Galia TURRETTINI, Jean-Louis VAUCHER

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. René STALDER, adjoint
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Excusés : M. Jean PEYER, Mme Catherine PICTET et M. Paul STALDER

Absent : M. Jean-Dominique MARÉCHAL

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général

Procès-verbaliste : Mme Sarah DESTANNE

* * *

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous, notamment au public présent.

1. Approbation de l'ordre du jour

Il n'y a pas de remarque.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (12 voix).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2021

Le Président demande s'il y a des remarques.

M. VAUCHER souhaite apporter plusieurs corrections au procès-verbal :

- Il relève que les résumés des séances de commissions sont des comptes-rendus et non des rapports comme mentionné dans le procès-verbal. Cette remarque s'applique aux lignes 454, 467, 493 et 508.

SP1 H

- Aux lignes 776 et 820, par souci de clarté dans la présentation des délibérations, il faut ajouter un double espacement.
- A la ligne 910, le montant de l'autofinancement est de 1'613'760 F et non de 11'613'760 F.
- A la ligne 934, il manque le pronom « qui » au point 1 de la délibération « 1. D'approuver le budget de fonctionnement qui présente un montant de [...] ».
- A la ligne 1004, il s'agit de corriger la phrase comme suit « [...] dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales, ainsi qu'aux espaces publics [...] ».

Mme le Maire remercie M. VAUCHER pour sa remarque concernant les comptes-rendus. Sachant que le terme « rapport » revient à plusieurs reprises dans le procès-verbal, il faudrait systématiquement le remplacer par « compte-rendu ». Mme le Maire transmet par ailleurs deux corrections :

- A la ligne 124, il s'agit d'inscrire « [...] bien que la date ait dû être déplacée [...] » et non « a dû ».
- A la ligne 624, il faut remplacer « [...] cet exercice de "plein pouvoir" était conditionné par plusieurs éléments [...] » par « [...] cet exercice de "plein pouvoir" était conditionné à plusieurs éléments [...] ».

Le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2021 ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (12 voix) avec remerciements à son auteure.

3. Communications du Maire et des Adjoints

Mme le Maire communique diverses informations :

Journal communal

Les habitants, y compris ceux du chemin de la Cocuaz, ont reçu aujourd'hui-même le journal communal.

Enquête auprès des familles

Mme le Maire avait annoncé lors du précédent Conseil municipal que cette enquête auprès des familles ayant des enfants en âge préscolaire avait donné lieu à peu de réponses et que la commune avait dû relancer les familles en question. Cela a fonctionné car le taux de réponse obtenu est finalement de plus de 50%. Les conclusions définitives seront connues à la fin du mois d'octobre et l'exécutif pourra ainsi faire une proposition au Conseil municipal en fonction des résultats. Les réponses des familles vont être d'une grande aide pour mener une politique de la petite enfance à Vandœuvres.

Crèches du GIPEC

Mme le Maire a eu l'occasion de se rendre à l'inauguration des deux crèches du GIPEC de Corsier et Vézenaz. Deux enfants de la commune de Vandœuvres sont placés à la crèche de Corsier et un est à Vézenaz. Sur les quatre places dont la commune bénéficie au niveau des crèches du GIPEC, trois sont donc déjà occupées.

Rencontre entre l'exécutif et la population

La rencontre avec la population est fixée le 10 novembre 2021 dès 18 heures. Un tout-ménage sera envoyé prochainement.

Sortie des aînés

Cette sortie devait avoir lieu le 3 novembre mais est reportée car le musée prévu à cette occasion n'est pas disponible à cette date. La visite se tiendra probablement le 10 et/ou le 17 novembre, à savoir qu'elle aura peut-être lieu en deux fois. Compte tenu du fait qu'il est compliqué d'obtenir des réponses de la part de ce musée, il est par ailleurs possible qu'un autre lieu soit choisi.

Le Président donne la parole à M. l'Adjoint.

M. TURRETTINI fait part de quelques communications :

Rencontre avec la police de proximité cantonale

La rencontre semestrielle de l'exécutif avec la police de proximité cantonale a eu lieu au poste de la Pallanterie. Après une visite du poste et de ses sous-sols, une discussion a eu lieu sur les effectifs, qui sont passés de 12 à 5 entre 2017 et 2021. Cette baisse problématique est la conséquence d'une stratégie cantonale et ne dépend donc ni de la commune ni de la police. Une augmentation prochaine des postes est toutefois espérée, sachant que la formation va de l'avant. Une réorganisation sera probablement effectuée qui prendra en compte un certain nombre de stagiaires ce qui permettra d'augmenter les effectifs. Ont ensuite été présentés les chiffres de la commune qui sont encourageants et plutôt positifs malgré que l'évaluation soit difficile étant donné que la période liée au Covid fausse un certain nombre de données. La police a rendu l'exécutif attentif au fait que les gens du voyage sont redevenus très actifs c'est pourquoi M. TURRETTINI encourage la population à rester vigilante. De nombreux vols de vélos ont eu lieu, notamment de vélos électriques. Les arnaques financières, sur internet et via des mails frauduleux, ont également augmenté un peu partout à Genève. Une nouvelle technique est par ailleurs utilisée, à savoir que des personnes se baladent avec une gourde contenant un liquide vert avec lequel elles aspergent le dos des passants. Elles peuvent ainsi leur faire croire qu'un oiseau a taché leurs habits et en profiter pour les dépouiller. La police a rappelé que le poste est ouvert au public de 16h à 18h30 mais qu'elle peut également recevoir sur rendez-vous. Il suffit pour cela de la contacter.

Stationnement

La problématique du stationnement, que l'exécutif s'est engagé à résoudre, a été discutée lors de précédentes séances de Conseil et de commission. Pour rappel, la commune ne peut amender ou intervenir s'il n'existe pas d'arrêté, à savoir de base légale, sur les chemins communaux. La majorité des chemins ne faisant pas l'objet d'un arrêté spécifique, un travail est en cours pour combler cette lacune. Quasiment quatre arrêtés ont été rédigés et associés à différentes zones identifiées dans la commune. Ils seront présentés et mis sous forme d'enquête publique afin d'être validés. L'exécutif espère donc que la commune disposera de ces arrêtés dès le début de l'année prochaine afin de placer des cases là où cela est possible et d'intervenir dans les zones ne comportant pas de case.

Rencontre avec les patrouilleuses et patrouilleurs

Jusqu'à maintenant une séance par année était organisée avec les patrouilleurs et les patrouilleuses. L'idée est à présent d'en prévoir au minimum deux par année afin de discuter des problématiques qui concernent la sécurité autour de l'école et leur métier en général. La dernière réunion a fait l'objet d'une discussion au sujet du dépose-minute qui semble convenir pour le moment. Les patrouilleurs et patrouilleuses ont fait part de leur satisfaction et constatent une évolution très positive. Les véhicules ne s'encolonnent plus et ne se garent plus, sauf exception, aux endroits non désirés. Un point de situation sera prochainement effectué avec l'association des parents d'élèves afin de savoir s'il est possible de pérenniser cette mesure et de procéder au marquage définitif. Les aménagements placés au centre du dépose-minute seront quant à eux amovibles, et pourront donc être déplacés si la place minérale ou l'espace du dépose-minute doivent être utilisés.

Le Président donne la parole à M. l'Adjoint.

M. R. STALDER partage à son tour plusieurs communications :

Drainages agricoles

Les travaux d'entretien, à savoir les curages, ont débuté la semaine dernière par une première zone allant du croisement route de Meinier – chemin des Princes jusqu'au sud de la commune. La zone n°2 située au niveau du chemin des Peutets et du chemin de la Blonde démarrera prochainement. La seconde étape consistera à faire passer des caméras dans ces collecteurs afin d'observer les dégâts et les réparations à effectuer. Les travaux avancent rapidement, grâce notamment aux conditions météorologiques favorables, et M. R. STALDER les surveille de près. Comme le rappelle M. l'Adjoint en faisant référence à un journal professionnel agricole, la zone agricole est la surface qui capte le plus d'eau de pluie, d'où l'importance de préserver les réseaux de drainage. Ces collecteurs n'ont pas été très bien entretenus à Vandoeuvres et le problème risque de se déplacer dans les zones d'habitation s'ils ne sont pas réparés, sachant que certaines personnes ont déjà vu leur cave inondée à cause de fortes précipitations.

Etude Alterego

La commune a mandaté une entreprise afin qu'une étude des poubelles vandoeuvriennes soit mise en place. Les sondages auront lieu du lundi 25 octobre au vendredi 29 octobre au niveau de la déchetterie de l'Esplanade, à côté du terrain de basket. Ils devaient être effectués dans le hangar de Gardy mais celui-ci ne bénéficie plus d'eau et d'électricité, deux éléments nécessaires aux comptages. Cette opération sera réalisée en collaboration avec les cantonniers et l'entreprise Pradervand Transport.

Soirée d'information sur le projet de renaturation de la Seymaz

M. R. STALDER rappelle qu'un projet de renaturation de la Seymaz est en cours. Celui-ci relève de l'Etat et a fait l'objet d'une présentation en commission durabilité et bâtiments. Après la discussion en commission, et compte tenu des doutes émis par certains riverains à ce sujet, l'exécutif a souhaité qu'une soirée d'information globale, à destination des propriétaires concernés, soit organisée en collaboration avec l'OCEau, le service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche. M. R. STALDER profite de cette occasion pour remercier M. GENOUD pour sa participation à la mise en œuvre de cette soirée. En effet, bien que l'Etat, qui est le maître d'œuvre du projet, soit responsable de l'organisation, la commune apporte un soutien logistique afin que cette information puisse avoir lieu.

Esplanade – Décompte de chauffage

M. R. STALDER a été très étonné d'apprendre en commission que les locataires de l'Esplanade n'avaient toujours pas reçu le décompte de chauffage. Il a donc, avec M. MORENO, protesté auprès de la régie responsable qui a finalement envoyé les décomptes à tous les locataires.

A la question de M. GARDIOL de savoir si les membres du Conseil municipal pourraient être invités à la soirée d'information concernant le projet de renaturation de la Seymaz, M. R. STALDER répond qu'il ne pense pas que cela soit possible. L'Etat, qui est maître d'œuvre du projet, a convoqué uniquement les riverains concernés et l'exécutif ne sera que spectateur. Il est donc délicat de demander que les Conseillers municipaux soient invités. Cependant, cette soirée d'information pourra faire l'objet d'un compte-rendu et les potentielles doléances des propriétaires pourront être transmises au Conseil municipal. Dans l'ensemble, la marge de manœuvre de la commune est très faible.

M. VAUCHER explique que durant la séance de commission consacrée à cette présentation, le souhait avait été émis que la soirée soit destinée aux riverains concernés mais ouverte également à l'ensemble du Conseil municipal. Des changements ont eu lieu entre temps et la prérogative revient apparemment au canton, comme mentionné par M. R. STALDER.

S'agissant de l'étude menée par Alterego, Mme RICCIO se demande si les poubelles analysées vont être celles des vacances scolaires ou celles des jours précédents.

Les sondages débutant le lundi, M. R. STALDER pense qu'il s'agira des déchets du week-end ou de la semaine précédente. Il explique que le décompte sera effectué en fonction de trois zones, à savoir le haut de la commune, qui est composé des grandes propriétés, le milieu du village, qui est muni d'écopoints, et le sud de la commune, qui compte de nombreux petits containers. La commune souhaitait que l'étude soit réalisée plus tôt mais cela n'était pas possible. Il s'agira uniquement d'une estimation et même si la quantité de déchets est plus faible en période de vacances scolaires, l'objectif est avant tout d'étudier la qualité en termes de tri.

Mme RICCIO souligne qu'en réalisant les comptages durant cette semaine, la commune aura une vision claire du tri des déchets pour les périodes de vacances scolaires mais non pour le reste de l'année. M. VAUCHER s'associe à cette remarque. M. R. STALDER précise que l'entreprise a décidé de réaliser cette étude maintenant et que la commune n'a pas réellement le choix. En outre, Vandoeuvres ne risque pas de se vider de ses habitants durant cette semaine et la population ne va pas modifier sa mentalité de tri sous prétexte qu'il s'agit d'une période de vacances.

S'agissant de la première communication de M. R. STALDER, Mme LÉVÊQUE comprend que la commune va effectuer une vérification de l'ensemble du réseau de drainage et nettoyer les drains saturés. Elle voudrait savoir si cette opération ne concerne que les drainages agricoles ou si une étude sur le manque de drainage dû aux nouvelles constructions sera également réalisée.

M. R. STALDER mentionne que ces travaux concernent uniquement les collecteurs qui captent les petits bras de drainage provenant notamment des maisons sachant que ces derniers sont à la charge des propriétaires mais que la collecte principale des eaux doit être assurée par la collectivité. Les eaux claires et les eaux usées sont prises en charge par l'Etat, à savoir que la taxe sur l'eau comprend une taxe d'épuration. Il n'existe pas de taxe sur l'eau de pluie mais en contrepartie les communes sont donc chargées de l'entretien de ces collecteurs pour l'ensemble de la collectivité.

Mme LÉVÊQUE fait remarquer que les inondations dont certains habitants ont subi les conséquences peuvent être dues à un problème de drain non nettoyé ou de collecteur trop petit. M. R. STALDER doute que ces inondations soient dues à de trop petits collecteurs car dans ce type de cas les couvercles jaillissent, ce qui n'a pas eu lieu. La commune a pour objectif de mieux communiquer auprès de l'ensemble des propriétaires, et non uniquement ceux de champs agricoles, pour leur rappeler que le nettoyage des collecteurs d'eaux pluviales ou d'eaux usées est à leur charge jusqu'au collecteur principal. M. R. STALDER précise que lorsque les pompiers doivent effectuer des pompages dans les maisons, ils s'aperçoivent souvent que le curage n'a jamais été réalisé. Une information générale sera donc mise en place l'année prochaine et les travaux pourront par exemple être groupés par quartier afin de bénéficier de prix de groupe et d'assainir les petits collecteurs simultanément dans chaque zone.

4. Communications du Bureau

Le Président rappelle qu'avait été évoquée lors de la séance précédente la réalisation d'un guide concernant l'utilisation des différents outils qui sont à disposition des membres du Conseil municipal. Le bureau a reçu une première mouture de ce guide sur laquelle il effectue actuellement des révisions. Le document sera transmis au Conseil municipal et discuté dès qu'il aura été approuvé par le bureau et la mairie.

S'agissant de la sortie du Conseil municipal, le Président informe que la date retenue est le 19 novembre et cède la parole à M. ANDERSEN pour dévoiler l'activité choisie.

M. ANDERSEN indique qu'une large majorité s'est effectivement dessinée pour le 19 novembre mais que trois personnes, à savoir Mme PICTET et MM. R. STALDER et P. STALDER, n'ont pas encore répondu. Plusieurs propositions d'activités ont été faites et le bureau a finalement opté pour une soirée dans un mini-golf intérieur. Les membres du Conseil municipal pourront à cette occasion apprendre à mieux se connaître sachant qu'ils n'ont quasiment pas pu faire de sortie depuis le début de cette législature.

M. R. STALDER en profite pour indiquer qu'il sera présent lors de cette sortie du 19 novembre.

M. ANDERSEN poursuit ses communications en informant que Mme PICTET et lui-même étaient présents lors de la journée organisée pour les 100 ans de la Maison de Pressy. Cet événement très convivial a rassemblé un grand nombre de participants. Une exposition de photographies de Vandoeuvres a été mise sur pied pour l'occasion et la Maison de Pressy a chaleureusement remercié la commune qui a mis à disposition un grand nombre d'entre elles.

M. VAUCHER se demande si la journée des 100 ans de la Maison de Pressy a été communiquée d'une manière ou d'une autre sachant qu'ayant manqué la dernière séance plénière, il n'était personnellement pas au courant. Mme le Maire explique que la communication a été réalisée par la Maison de Pressy elle-même, en tant qu'organisatrice de cette journée. L'évènement a été relayé via le site internet de la commune et Mme le Maire a fait un rappel dans les divers de la précédente séance à l'intention des Conseillers municipaux présents dans la salle.

A la question de M. VAUCHER de savoir si, suite au retour du Grand Conseil et du département de la cohésion sociale, le bureau a travaillé sur la question des suppléances des Conseillers municipaux aux séances plénières, le Président répond que cela n'a pas encore été fait.

5. Communications des commissions

Le Président cède la parole aux présidentes et présidents des différentes commissions.

Aménagement du territoire (CAT)

Mme HÜSLER ENZ donne lecture de son compte-rendu :

« La commission Aménagement du territoire s'est réunie mardi 5 octobre.

La commission s'est tenue en présence de M. Weil d'Urbaplan et de M. Maridat de Viridis Environnement, mandataires de la commune.

M. Weil a envoyé aux commissaires un projet de modification du chapitre du plan directeur communal concernant la stratégie de la zone 5 dont les commissaires ont pu prendre connaissance. Il a proposé de regrouper les dispositions sous 5 thématiques, toutes ces dispositions étant désormais de même hiérarchie :

A: dispositions relatives aux périmètres particuliers

B: dispositions relatives à la biodiversité (haies, forêts, bosquets, étangs, pleine terre, gestion de l'eau, etc...)

C: dispositions relatives au paysage et au patrimoine.

D: dispositions relatives au réseau de mobilité douce,

E: dispositions relatives à l'intégration urbaine et paysagère et à la qualité de vie (exposition des façades, matériaux de constructions...).

Compte tenu de la présence de M. Maridat, de Viridis environnement, la commission se focalise sur le chapitre lié à la biodiversité, M. Maridat ayant réalisé un relevé exhaustif des valeurs paysagères présentes sur l'ensemble de la commune qui permet de rédiger des dispositions pour prendre en compte ces éléments naturels.

A l'aide d'une carte réalisée par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) en collaboration avec l'HEPIA et le Jardin Botanique, M. Maridat présente l'infrastructure écologique de la zone villa, secteur par secteur en recensant les haies bocagères à chênes, les haies et bosquets relevés de manière exhaustive ainsi que les étangs et les jardins favorables à la biodiversité.

Ce travail a été l'occasion d'inventorier tous les projets de construction réalisés entre 2017 et 2021, M. Maridat ayant déjà collaboré à l'élaboration du plan directeur communal actuellement en vigueur.

Pour chaque secteur (Chougny, Pressy, la Capite, Seymaz-ouest et Seymaz-est) une description détaillée est présentée avec les qualités et les menaces existantes.

Au cours de la discussion qui suit cette présentation, M. Weil rappelle que par le biais du plan directeur communal le canton octroie à la commune la compétence de définir une stratégie d'évolution de la zone 5. Selon le plan directeur communal les dispositions s'appliquent pour toute demande de construction, le PDCom engage les autorités cantonales et communales et constitue une donnée de base à laquelle les requérants doivent se référer. Le PDCom constitue un outil de négociation auprès des porteurs de projet pour faire évoluer ce dernier.

Les commissaires passent en revue les dispositions B, relatives à la biodiversité. Une discussion s'engage. L'examen des dispositions A et B sera repris lors de la prochaine séance de commission.

Après avoir remercié MM. Weil et Maridat pour leur intervention, la commission a approuvé l'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2021 avec les modifications proposées.

Mme le Maire et M. Moreno ont ensuite fait un rapide point de situation sur les dossiers en cours. Mme le Maire informe les commissaires que Mme Dufresne, directrice de l'OAC est à disposition pour venir expliquer, dans le cadre d'une séance publique, pourquoi la densification a eu lieu et pourquoi certains projets ont été autorisés. Les commissaires approuvent cette proposition. Mme le Maire va relancer Mme Dufresne.

La commission passe ensuite en revue le budget 2022 de la commission aménagement du territoire qui est approuvé à l'unanimité.

Sur ce l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée. La prochaine séance de la commission est prévue le mardi 16 novembre. »

M. VAUCHER relève que Mme HÜSLER ENZ a fait mention de menaces et de qualités au niveau des secteurs Seymaz-est et Seymaz-ouest. Il voudrait savoir à quoi correspond le terme « menace ».

Mme HÜSLER ENZ explique que les qualités sont les points forts, notamment les haies bocagères, tandis que les menaces correspondent à la destruction de ces caractéristiques par les nouvelles constructions. Parmi les exemples cités figure notamment le traitement des entrées de ces nouvelles propriétés. Le PDCom prévoit justement la mutualisation des entrées pour éviter un bétonnage trop important et la destruction des haies. Mme le Maire précise que les qualités et les menaces ont été présentées pour chaque secteur.

Communication et naturalisations (CCN)

Néant.

Culture et manifestations (CCM)

Mme TURRETTINI donne lecture de son compte-rendu :

« La commission culture et manifestations s'est tenue le 11 octobre dernier.

Nous avons juste une subvention à discuter et nous avons choisi d'attribuer 2'000 F pour le programme des concerts de Jussy en 2022.

Puis nous avons passé en revue le budget qui a été préavisé favorablement à l'unanimité.

Nous avons ensuite parlé des différentes manifestations dont Mme le Maire a déjà parlé comme la sortie des aînés et le moment d'échange avec la population. »

Durabilité et bâtiments (CDB)

M. VAUCHER donne lecture de son compte-rendu :

« La commission durabilité et bâtiments s'est réunie le lundi 27 septembre dernier avec pour point principal à l'ordre du jour la présentation d'une chargée de projet à l'Office cantonal de l'eau, sur le projet de renaturation de la Seymaz, présentation qui a été proposée par M. l'Adjoint et qui figure d'ailleurs sur CMNet.

A savoir qu'il s'agit de la poursuite de la renaturation de cette rivière, soit un projet entièrement cantonal qui porte sur le secteur dit « Bel-Air » et dont l'intitulé lit « amélioration de l'habitat piscicole et renaturation des berges ». Etant donné que nombre de communiens sont riverains de la Seymaz, Vandoeuvres sera consultée lors de la demande d'autorisation de construire. Tous les riverains ont été directement contactés par le canton depuis 2016 et la chargée de projet en a personnellement rencontrés certains. Les travaux seront réalisés depuis la rive gauche, soit du côté des tennis des SIG. Le projet est identifié comme étant de priorité 1, soit à réaliser dans les 5 ans et il s'avère qu'un certain nombre de constructions ne respectent pas la loi quant à la limite de distance inconstructible par rapport aux cours d'eau.

Objectifs du projet

- Améliorer la quantité et la qualité de l'habitat piscicole par le resserrement ponctuel du lit de la rivière et l'installation de caches à poissons.
- Améliorer la qualité des berges en sensibilisant les propriétaires à leur végétalisation adéquate, notamment en remplaçant les haies monospécifiques par des espèces indigènes, aux frais de l'Etat, même pour les riverains qui ne sont pas concernés par des travaux. Il s'agit aussi de limiter le piétinement sur la rive gauche.
- Diversifier les milieux annexes par la plantation de plantes semi-aquatiques, la création de gouilles, ainsi que d'amoncellements de pierres et de bois.

Variantes

Création d'un méandre pour abaisser le débit lors de crues et d'un cheminement en bois pour éviter le piétinement. A savoir que deux villas se trouvent en zone de danger moyen, donc d'inondation.

Pour un résultat optimal, l'Etat cherche à obtenir l'accord de l'ensemble des propriétaires et la commune pourrait être un soutien à cet effet, par ailleurs cette dernière est propriétaire du petit parc situé à la hauteur du chemin du Loveré.

Planification

Dépôt de l'autorisation de construire souhaité en octobre ou novembre 2021, appel d'offres au printemps 2022 et réalisation des travaux entre août et décembre 2022.

M. l'Adjoint s'est montré favorable à une présentation à l'ensemble des riverains pour offrir une vue d'ensemble du projet et pouvoir en débattre.

La prochaine étape consistera en l'envoi d'une feuille de signature aux riverains et à la mise à disposition des plans. L'Etat ne peut contraindre les habitants, mais ceux qui s'opposent pourraient avoir à pâtir des travaux réalisés alentours.

Est abordée la problématique des chiens mal éduqués et non-tenus en laisse, ce à quoi Mme Schlup évoque la possibilité de prévoir une campagne de sensibilisation intercommunale avec Thônex et Chêne-Bourg.

Il a été constaté que le nombre de personnes réfractaires n'a pas été communiqué.

Après discussion, la commission se déclare favorable à une séance d'information aux habitants, une invitation adressée par la commune pouvant être perçue différemment que de la part du canton.

Ensuite, après approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière séance, la commission a finalisé le traitement de la motion n° 4 concernant la déchetterie de Marchepied, dont les points saillants seront présentés dans le rapport y relatif qui sera effectué ci-après au point 9.

Sous les divers, ont été évoqués en premier lieu les immeubles de l'Esplanade, quant à la fonction de la place minérale, l'absence d'aire de jeu sur la pelouse et l'éloignement du point de collecte. Ont aussi été abordées les portes du parking bancales, le manque de poubelles en extérieur, l'état de la barrière du terrain de basket et l'absence d'illumination de celui-ci. Il est aussi fait remarquer des problèmes de chauffage et le fait que les locataires n'aient jamais reçu de décompte y relatif.

M. l'Adjoint s'est montré réceptif à toutes ces doléances et se renseignera immédiatement sur ce dernier point. En outre, la commune n'a toujours pas réceptionné le chantier en raison de taches sur les escaliers, notamment.

Le deuxième divers avait trait à la motion n° 3 quant à une diversification des filières de recyclage dans la commune et comme déjà mentionné, l'Exécutif a mandaté l'entreprise Alterego qui procédera à une analyse détaillée de la poubelle vandoeuvrienne de façon à connaître les habitudes de ses habitants et à ajuster l'« offre » en matière de recyclage, de façon à réduire la taxe d'incinération payée par la commune. Cette étude fera l'objet d'un rapport.

Le troisième et dernier point divers concernait le don de 25 chênes par un habitant de la commune. Il a été indiqué que la commission Finances et gestion a abordé ce point et l'a renvoyé à l'Exécutif pour la création d'un fonds idoine, idéalement en impliquant le donateur et éventuellement en créant une commission ad hoc.

La prochaine séance est fixée au 1^{er} novembre prochain et sera consacrée à l'examen du projet de budget spécifique à la commission. »

Finances et gestion (CFG)

M. ANDERSEN donne lecture de son compte-rendu :

« Compte-rendu de la commission financière et gestion du 13 octobre 2021

Après avoir approuvé l'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de la précédente séance, la commission s'est penchée sur le projet de budget et les positions relatives uniquement à la commission finances et gestion.

Par la suite les commissaires ont débuté les discussions concernant les autres postes du budget afin d'avancer dans les travaux de la prochaine séance du 3 novembre 2021 durant laquelle les commissaires traiteront non seulement du budget dans son ensemble et bénéficieront d'une présentation des fondations immobilières.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance a été levée. »

Routes, domaine public, sécurité (CRDPS)

M. MOREL donne lecture de son compte-rendu :

« Le sujet essentiel de la séance du 17 juin 2021 a été les mesures de mobilité sur la commune de Vandoeuvres.

On a procédé à un point de situation sur les aménagements ou modifications qui ont été effectués en 2020, avec essentiellement comme but de déterminer les zones où la commune peut agir, selon un travail qui a été fait par l'APM. On nous informe que la commune est en tractation avec l'OCT pour sécuriser certaines zones et en particulier limiter la vitesse à certains endroits de la commune. Aucune décision formelle n'a été prise, on attend un retour de l'oct.

On va parler successivement des zones jaunes et orangées aux alentours du village et des zones à 30 km/h qui ont été avaluées. On évoque la sécurisation de la route de Pressy avec une limite à 30 km/h. Au niveau du chemin des Peutets on envisage une fermeture du transport individuel motorisé. On rappelle la situation du chemin de la Blonde avec la limitation de circuler entre 7h30 et 8h30, avec les effets bénéfiques que cela a eu selon les riverains. Les difficultés liées au trafic sur le chemin des Peutets et de la Blonde sont analysées et des solutions sont évoquées pour poursuivre l'amélioration, comme par exemple la fermeture à certains moments du transport individuel motorisé sur ces axes. On craint bien sûr ce faisant une déviation sur d'autres axes. Au niveau du hameau de Crête, on rappelle que ce passage étroit constitue un problème, en particulier avec le trafic lié aux Communaux d'Ambilly qui va se déverser à cet endroit-là. Les poids-lourds ont de la difficulté à se croiser à ce niveau. Une réflexion plus globale que seulement liée à ce site problématique est actuellement en cours.

On parle ensuite du chemin de la Seymaz et du feu qui a été posé à ce niveau qui pour l'instant n'est pas utilisé mais qui devrait éventuellement, s'il était utilisé un jour, faciliter le trafic, essentiellement des bus. Le chemin de la Cocuaz fera également partie d'analyses générales du réseau. La présence d'un radar pédagogique à ce niveau-là est saluée.

On revient sur la situation du chemin de la Blonde. De manière objective, cette situation s'est améliorée avec les restrictions mises en place. A nouveau, une étude plus globale sera nécessaire et son financement sera en partie assuré, nous apprend-on, par l'OCT. On détaille alors quelques zones à 30 km/h existantes ainsi que celles qu'il faudrait pouvoir développer sur le territoire de la commune. Une discussion va alors s'entamer à partir d'un tableau Excel qui nous est présenté sur les arrêtés écrits par la commune. On rappelle que les situations sont très différentes en fonction du type de réseau dont il s'agit, des limitations de vitesse existantes, de la présence de places de stationnement sur ces axes, ou du parking public ou privé, ainsi que de l'interdiction temporaire ou complète de circulation sur les chemins et les interdictions de stationnement. Le rôle de l'APM est décrit dans ces situations. Différentes zones et situations particulières sont évoquées en termes de risques mais également en termes de potentielles solutions. Bref, une longue discussion.

Le dossier Voie Bleue est ensuite abordé. On est informés que les habitants de Corsier vont déposer un référendum contre la Voie Bleue. À Vandoeuvres, on a peu de nouvelles concernant l'avancement de ce projet, à ce moment-là en juin, qui à l'évidence suscite des controverses entre les citoyens et pose des problèmes au niveau politique. On souligne que cette Voie Bleue est destinée à la mobilité douce. Le problème des parkings de part et d'autre de la Voie Bleue ne devrait donc pas se poser. Cependant, bon nombre de personnes viendront avec leur véhicule pour ensuite se convertir à la mobilité douce et devront donc parquer leur véhicule. La CGN, investie dans ce projet, compte utiliser des bateaux qui sont à 100% électriques. Pour les habitants de Vandoeuvres, seule l'existence d'une navette déposant les personnes au port d'embarquement connaîtrait un réel intérêt. On discute alors de l'intérêt relatif de cette Voie Bleue pour les habitants de notre commune.

On aborde ensuite le sujet des caméras de surveillance sur le domaine public, en rapportant que l'utilisation des images ne peut être faite que dans le cadre de la protection des biens et des personnes. L'utilisation donc de ces caméras pour visualiser ce qui se passe à la déchetterie ne semble pas appropriée. La mise en place de systèmes de vidéosurveillance est envisagée à l'école en raison des déprédations qui y surviennent mais à nouveau il existe certaines restrictions légales. " Faute de grives on mange des merles ". La mise en place de caméras factices qui seraient dissuasives est évoquée. L'utilisation des images serait globalement difficile et bien sûr effectuée à posteriori dans le cadre d'un système de vidéosurveillance actif. On fait alors allusion aux agressions de différentes personnes sur la commune en constatant que depuis la fin du confinement Covid, une certaine recrudescence d'agressions diverses a été rapportée.

La commune va faire du miel grâce à l'association Printemps d'abeilles. Des ruches seront posées sur la commune qui produira donc son propre miel. Dans le même ordre d'idée, la construction d'un hôtel à insectes pour les enfants de l'école est évoquée et est en cours de réalisation. La première récolte de miel aura lieu en 2022.

La séance est levée à 21h06. »

Pour ce qui est de la séance du 30 septembre, M. MOREL informe qu'il a reçu le procès-verbal aujourd'hui-même et qu'ayant passé la journée au bloc opératoire il n'a pas eu le temps de le résumer. Il propose donc de reporter ce compte-rendu à la prochaine séance de Conseil municipal.

Le Président note que la vice-présidente de la commission était présente lors de la séance du 30 septembre. Mme HUYGHUES-DESPOINTES confirme mais précise qu'elle n'est pas censée écrire un compte-rendu sans avoir reçu le procès-verbal rédigé par la procès-verbaliste. Cela faisait plus de 15 jours que la commission attendait ce document qui n'a été reçu qu'aujourd'hui-même à 15 heures. A la remarque selon laquelle M. ANDERSEN a réussi à rédiger un compte-rendu sans procès-verbal, Mme HUYGHUES-DESPOINTES souligne que sa séance était peut-être moins dense que celle de la commission routes, domaine public et sécurité. M. ANDERSEN explique qu'il prend des notes directement durant les séances afin de rédiger ses comptes-rendus.

Sociale, sport et loisirs (CSSL)

Le Président indique que la présidente de la commission et le vice-président étant absents, Mme TURRETTINI donnera lecture du compte-rendu selon accord avec ces derniers :

« La commission sociale, sport et loisirs s'est réunie le jeudi 7 octobre en présence de Mme le Maire.

A cette occasion les subventions suivantes ont été discutées et approuvées :

- 6'000 F en faveur de la maison Clair-Vivre, association qui entreprend d'importants travaux structurels et de rénovation d'une ancienne maison à Jussy, en bordure de forêt, où seront organisés des camps d'été pour les enfants, dont certains handicapés.
- 1'000 F en faveur de l'association Courte Echelle qui met en place des parrainages en faveur d'enfants malades, endeuillés, isolés ou au réseau social défaillant.
- 1'000 F pour l'association Ruban Blanc qui organise des tables rondes sur le thème de la violence envers les femmes et les enfants.
- 1'000 F en faveur de l'association AVVEC qui depuis plus de 40 ans s'occupe des victimes de violence conjugale.
- 6'000 F pour l'année 2022 en faveur de l'association Tricrochet qui anime en coordination avec les écoles primaires un programme s'échelonnant sur 3 ans visant à former les enfants à la problématique des déchets et à l'importance de leur tri et de leur gestion.

La commission a ensuite étudié et approuvé le budget 2022 décidant de son renvoi en commission financière.

La séance a été levée peu avant 20 heures. »

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Mme le Maire informe qu'aucune assemblée extraordinaire de l'ACG ne s'est tenue depuis la précédente séance du Conseil municipal. Une assemblée ordinaire a quant à elle eu lieu lors de laquelle un nouveau président a été élu tacitement. Il s'agit de M. Gilbert VOLANTHEN, Conseiller administratif de Bernex. La prochaine assemblée générale extraordinaire aura lieu mercredi prochain.

Mme le Maire poursuit en indiquant que ce point inclura dès à présent les communications concernant le groupement de Seymaz-Régions. La commune de Vandoeuvres, qui a récemment intégré ce groupement, a participé à sa première séance début octobre à Puplinge, durant laquelle les gardes ruraux qui ont débuté leurs travaux dans les différentes communes de Seymaz-Régions ont été assermentés. L'exécutif reçoit des comptes-rendus hebdomadaires qui permettent de constater que les gardes ruraux circulent beaucoup, y compris à Vandoeuvres. Ces derniers ont par ailleurs pris contact avec les agriculteurs de la commune en vue de pouvoir agir au mieux et de manière ciblée sur le territoire communal. La prochaine séance de Seymaz-Régions aura lieu en février à Vandoeuvres.

S'agissant du groupement des sapeurs-pompiers Choulex/Vandoeuvres, M. TURRETTINI informe que le budget, qui est inférieur d'environ 20'000 F à celui de l'année passée, a été accepté lors de la dernière séance. En effet, le président du groupement et maire de Choulex, M. SENGLLET, le commandant de la compagnie, M. CUGNO, et M. TURRETTINI lui-même s'étaient auparavant réunis pour discuter et modifier un certain nombre de lignes afin que le budget soit le plus cohérent possible par rapport à la réalité des 3 à 5 derniers exercices. Un rapport d'activités a ensuite été présenté. La compagnie a enfin trouvé un caporal ce qui est une excellente nouvelle. A également été discutée la problématique des camions qui s'est posée l'année passée. Opter pour un ancien camion du SIS est jugé trop compliqué car la taille et les aménagements ne correspondraient pas à ce dont les pompiers ont besoin. Ont par ailleurs été évoquées les photographies qui ont été prises de chaque membre de la compagnie. Elles sont en cours de traitement et le résultat est très satisfaisant. Cet outil sera utilisé pour présenter la compagnie sur internet, dans les journaux communaux et éventuellement dans la future caserne.

M. TURRETTINI indique par ailleurs que le SAFCO a demandé que des systèmes de contrôle interne soient mis en place pour le groupement des sapeurs-pompiers Choulex/Vandoeuvres et l'ORPC Seymaz. Cela a été fait et les deux systèmes ont été validés par le SAFCO.

Concernant la dernière séance de l'ORPC Seymaz, M. TURRETTINI informe qu'après avoir accepté l'ordre du jour et approuvé le procès-verbal, le rapport d'activités a été présenté. Celui-ci était relativement maigre étant donné la crise due au Covid. Les cours sont toujours gelés et aucune formation supplémentaire ne peut donc être donnée. En revanche, un total de plus de 1360 jours a été réalisé par les astreints. Parmi les activités effectuées, ces derniers se rendent dans les constructions, notamment celles qui sont sous l'égide de l'ORPC, pour faire état des entretiens et voir si elles sont aux normes. L'ORPC Seymaz a également soutenu les Grangettes et M3, le centre de Chêne, pour la vaccination. Durant cette séance, le budget a été discuté et approuvé à l'unanimité. Il est plus élevé de 7'000 F par rapport à l'année précédente ce qui s'explique par les charges de personnel et le coût de la vie. Ces coûts sont inhérents à la commune de Chêne-Bougeries qui engage le personnel et transmet les chiffres aux autres communes. Selon la nouvelle répartition, le budget de Vandoeuvres, qui est calculé en fonction du nombre d'habitants, augmente de 3'000 F, à savoir que la commune compte 174 habitants supplémentaires par rapport à l'exercice précédent. M. TURRETTINI mentionne par ailleurs que l'ORPC Seymaz sera potentiellement mis sur pied pour le mois de novembre afin d'aider à nouveau soit la Clinique Générale-Beaulieu, soit les Grangettes. Le groupement s'est posé la question de savoir si le bienfondé de cette demande du canton était toujours d'actualité étant donné que la protection civile servirait des intérêts privés, à savoir de la « vente » de vaccins. Un débat a eu lieu sur la question d'approuver ou non cette demande mais aucune décision n'a été prise.

Enfin, M. TURRETTINI annonce que le nouveau groupement GSIS a vu son budget approuvé. Ce nouveau groupement prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2022. Il ne s'agit pas d'un transfert de compétences, étant donné que le SIS dépendait uniquement de la ville de Genève, mais plutôt d'une répartition avec toutes les autres communes genevoises. La commune de Vandoeuvres est ravie de prendre part à ce nouveau groupement.

7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

8. DM 05-2021 – Demande de crédit supplémentaire de fonctionnement 2021 pour la fonction comptable 54 – famille et jeunesse et la nature comptable 36 – charges de transfert de 75'000 F en vue de financer des places en crèche

Le Président annonce que le Conseil municipal a reçu l'exposé des motifs et cède la parole à Mme le Maire.

Mme le Maire rappelle que cette délibération avait été déposée devant le Conseil municipal le 21 juin dernier. Celui-ci avait voté l'entrée en matière et renvoyé la délibération à la commission finances et gestion afin d'obtenir des précisions et des informations sur le mode de calcul et les coûts engendrés par ces crèches, ce qui a été fait. La présentation réalisée par M. GENOUD à ce sujet est présente sur CMNET. Mme le Maire informe finalement que la commission a préavisé favorablement cette délibération.

Le Président ouvre la discussion.

M. GARDIOL aimerait que Mme le Maire rappelle le montant d'une place de crèche pour la commune. Celle-ci mentionne que, pour Vandoeuvres, une place à plein temps sur 11 mois coûte 3'020 F par mois.

Le Président donne lecture de la délibération.

DM 05-2021 - DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2021 POUR LA FONCTION COMPTABLE 54 – FAMILLE ET JEUNESSE ET LA NATURE COMPTABLE 36 – CHARGES DE TRANSFERT DE 75'000 F

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC),

vu l'article 51 – règlement d'application de la LAC du 26 avril 2017,

vu l'exposé des motifs du Maire, sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par	voix favorables	voix défavorables	abstentions
------------	------------------------	--------------------------	--------------------

De voter un crédit supplémentaire pour le fonctionnement 2021 de 75'000 F pour la fonction comptable 54 – Famille et jeunesse – et la nature comptable 36 – Charges de transfert.

Ce crédit budgétaire supplémentaire devra être couvert par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Eric PROVINI
Président

Michael ANDERSEN
Secrétaire

Le Président procède au vote de la délibération DM 05-2021.

Par 12 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 05-2021.

9. Rapport M 04-2021 – Déchetterie communale de Marchepied : optimiser le tri et réduire les incivilités

Le Président cède la parole au rapporteur de la motion, M. VAUCHER.

M. VAUCHER donne lecture de la motion ainsi que des résultats des travaux de la commission.

Rapport de la commission Durabilité et bâtiments (CDB) sur la motion n° 04-2021 :

« Déchetterie communale de Marchepied: optimiser le tri et réduire les incivilités », déposée le 8 mars 2021 par les Conseillers municipaux, Eugenia Riccio et Jean-Louis Vaucher.

Rapport établi par Jean-Louis Vaucher

Cette proposition de motion a été renvoyée en commission Durabilité et bâtiments (CDB), lors de la séance plénière du Conseil municipal du 15 mars 2021. Elle fut traitée en commission sous la présidence de l'auteur de la présente, lors de ses séances des 22 mars, 10 mai, 7 juin et 27 septembre 2021.

PROPOSITION DE MOTION

Déchetterie communale de Marchepied : optimiser le tri et réduire les incivilités

LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Vandœuvre considérant :

- les incivilités constatées à la déchetterie communale provisoire de Marchepied, telles que le dépôt sauvage d'objets encombrants, de déchets toxiques ou de déchets professionnels ;
- le non-respect du tri dans les bennes dédiées à un certain type de déchet, conduisant des lots à être refusés pour le recyclage, résultant en une charge d'incinération pour la commune, plutôt qu'en un revenu ;
- le début proche de la construction d'une nouvelle déchetterie communale, dont l'équipement devra être judicieusement réalisé ;

invite l'Exécutif à:

- mettre sur pied une sensibilisation aux bons comportements à adopter à la déchetterie provisoire de Marchepied, au moyen de l'installation de panneaux explicatifs et/ou par le biais de tout autre moyen utile, notamment : tout-ménages, ateliers, articles dans la Coquille ;
- équiper la déchetterie de manière à réduire les incivilités.

Séances de la commission Durabilité et bâtiments des 22 mars, 10 mai, 7 juin et 27 septembre 2021

A l'issue de ses travaux qui ont eu lieu en discussion avec l'Exécutif, la commission propose les articulations suivantes aux invites susmentionnées :

- Tenue de journées de sensibilisation au tri des déchets à la déchetterie de Marchepied, communiquées via tout-ménage, avec la participation de représentants de Mobilitri, ainsi que de jeunes de la commune engagés en « petits jobs », récolte d'informations auprès des usagers au moyen d'un questionnaire, assistance pour l'inscription à Mobilitri ;
- Présences ponctuelles, le samedi, de jeunes de la commune engagés en « petits jobs » : sensibilisation au bon comportement à adopter pour un tri efficace et récolte de statistiques ;

- Déplacement du panneau d'information de la déchetterie pour davantage de visibilité et une meilleure sensibilisation du public ;
- Installation d'un réducteur sur la benne des ordures ménagères ;
- Installation d'un panneau comportant des informations détaillées sur les différents types de déchets collectés et les autres lieux de collecte, tel que Mobilitri notamment ;
- Installation d'une caméra factice.

En sus, il est à noter que les gardes ruraux récemment engagés sous convention intercommunale effectueront ponctuellement de l'information à la déchetterie de Marchepied, où ils seront en capacité d'amender, si nécessaire.

Par ailleurs, les différentes mesures prises et réflexions engagées, ainsi que l'avis de droit du Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence, serviront à l'équipement de la future déchetterie Gardy.

La commission remercie l'Exécutif pour son apport constructif dans la discussion, ainsi que pour les réalisations qui seront prochainement effectuées.

La Commission Durabilité et Bâtiments a formulé un préavis favorable à cette motion, à l'unanimité des commissaires présents, et recommande donc au Conseil municipal de la renvoyer à l'Exécutif.

Le Président remercie M. VAUCHER pour la lecture du rapport. La parole n'étant pas demandée, il propose de voter le renvoi de la motion M 04-2021 à l'exécutif, comme recommandé par la commission durabilité et bâtiments.

Par 12 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal renvoie la motion M 04-2021 à l'exécutif.

10. Pétition PETI 01-2021 – « Sauvons Vandoeuvres – Aménagement du territoire dans notre commune »

En préambule, le Président souhaite rappeler un point du règlement du Conseil municipal concernant le traitement des pétitions, compte tenu du fait que celle-ci est la première qu'il reçoit depuis qu'il siège dans ce Conseil.

**« Titre IV Droit de pétition
Article 37 Compétence du Conseil municipal**

¹Le Conseil municipal peut décider :

- a) le renvoi à une commission habilitée à traiter un sujet analogue ou proche de celui de la pétition ;
- b) le renvoi au maire, en l'invitant à répondre aux pétitionnaires ;
- c) l'ajournement ;
- d) le classement

²Dans tous les cas, le Conseil municipal informe le ou les pétitionnaires de sa décision. »

Le Président donne ensuite lecture de la pétition PETI 01-2021.

PETITION : SAUVONS VANDŒUVRES !

Aménagement du territoire dans notre Commune

A l'att. des Autorités de la Commune de Vandœuvres : Exécutif et Conseil Municipal

Concerne : Article 59 al 4 nouveau LCI définissant des périmètres de zones de densification accrue.

Madame la Maire, Messieurs les Adjointes, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous vous adressons la présente pétition pour vous faire part de notre inquiétude et de notre désarroi au sujet de la densification très importante dans notre Commune.

En effet, depuis plusieurs années, mais surtout depuis plusieurs mois, le « bas » de Vandœuvres fait l'objet de nombreuses nouvelles constructions disproportionnées entraînant d'importantes nuisances en termes d'infrastructures et une atteinte irréversible à l'environnement.

- Circulation sur des routes inadaptées et sous-dimensionnées, places de stationnement
- Evacuation EU/EC, refoulements, inondations
- Atteinte à l'environnement dont de multiples chênes centenaires
- Atteinte à l'harmonie d'un quartier de villas.

Malheureusement, la construction d'habitats groupés, qui ne sont autre que des barres d'immeubles, vient remplacer des maisons individuelles dans la zone 5.

Pour prendre l'exemple concret du chemin de la Cocuaz, nous avons actuellement trois chantiers en cours (numéros 45, 35-37 et 19) et trois chantiers qui vont potentiellement voir le jour, soit aux numéros 39, 29-31 et 8. Il est évident que ni l'harmonie d'un quartier de villas, ni l'infrastructure routière, ni les canalisations, ni la taille des parcelles, ni les haies d'arbres protégés ne peuvent supporter un tel développement.

Compte tenu de ce qui précède, les pétitionnaires demandent impérativement à nos autorités d'agir concrètement et de manière urgente concernant les points ci-dessous :

1) que le « bas » de Vandœuvres, plus particulièrement les quartiers de la Cocuaz, la Troupe, le Bois-de-Seyme, la Sapinière, la Seymaz, la Blonde, les Buclines, Tattes-Fontaine ne soient pas inclus dans le projet des périmètres de densification accrue.

2) que les autorités communales s'opposent avec tous les moyens qui sont les leurs et dès à présent à toute construction ayant les caractéristiques précitées.

3) que les autorités communales écrivent un courrier circonstancié aux promoteurs des projets en cours, avec copie aux pétitionnaires, pour mettre en garde lesdits promoteurs sur la préservation de l'environnement et des arbres protégés. Des sanctions devront être prises en cas de non-respect de ces consignes.

4) vu le surplus budgétaire dégagé au cours des derniers exercices, qu'un poste dédié à la sauvegarde du domaine bâti et du patrimoine végétal permettant de mandater des experts et avocats pour lutter contre la détérioration de l'environnement, soit prévu.

Les pétitionnaires ci-dessous comptent sur l'attente et prompt diligence de leurs autorités et les en remercient par avance.

Mme le Maire ne souhaite pas s'étendre sur le sujet car la suite qui sera donnée à cette pétition relève de la compétence du Conseil municipal. Elle remarque toutefois qu'il y a 126 signataires, ce qui montre que Vandoeuvres est une commune dynamique faisant preuve de beaucoup de vitalité en termes de démocratie. La pétition est un des outils les plus accessibles pour que les habitants s'expriment et fassent part de leurs préoccupations à leurs autorités, un autre moyen étant de contacter un Conseiller municipal afin qu'il remonte lui-même les inquiétudes émises. Mme le Maire est ravie de constater que ces outils sont utilisés.

Le Président ouvre la discussion.

M. GARDIOL annonce que Vand'Œuvres pour Vous (VOV) soutiendra cette pétition. Ces constructions sont effectivement la gangrène de la commune et l'ensemble des points relevés dans la pétition sont justes, à l'exception peut-être d'un seul. Aujourd'hui, bien que les pétitionnaires ne le sachent peut-être pas, l'exécutif se bat déjà énormément contre ces constructions. Il engage des frais d'avocats pour combattre certains promoteurs et tente de modifier le PDCOM pour le rendre plus rigide. M. GARDIOL a d'ailleurs suggéré lors de la dernière commission d'aménagement du territoire qu'une réunion soit organisée à destination de la population afin que celle-ci soit tenue au courant du travail fourni par l'exécutif. A noter par ailleurs que les honoraires d'avocats ont été augmentés dans le budget de l'année prochaine. Il serait donc bien de convoquer les responsables de la pétition à la commission d'aménagement du territoire afin d'engager une discussion et de leur présenter le travail réalisé sur le terrain.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES donne lecture de ces quelques mots :

« Je salue ici la présence des pétitionnaires, ce qui prouve leur attachement à la commune et le souci de l'avenir de cette dernière. Cette possibilité de révision autorisée par le canton du point 5 du PDCOM ouvre une fenêtre de compétence communale sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme qui pourrait nous permettre, dans la mesure du possible, d'honorer nos promesses électorales. Ce serait un bon point de référence que de voter l'entrée en matière et le renvoi en commission aménagement du territoire et urbanisme de cette pétition. »

M. MOREL pense que cette pétition va dans le sens des préoccupations de l'ensemble du Conseil municipal. Comme cela a déjà été souligné, l'exécutif se démène avec beaucoup d'énergie, d'intelligence et les moyens à disposition pour tenter d'endiguer la modification voulue par le Grand Conseil en septembre 2020 qui a consisté à transformer l'appellation de la zone villas en zone 5. M. MOREL fait partie du PLR qui a soutenu cette modification et dont certains membres avaient peut-être un intérêt personnel ou professionnel à mettre en place cette dernière. Il précise par ailleurs qu'il n'a pas signé cette pétition car elle lui a échappé mais qu'il le fera ultérieurement avec plaisir. Il pense cependant que les pétitionnaires vont ici prêcher des convertis car l'ensemble du Conseil municipal est extrêmement soucieux de ce problème, non seulement dans le sud de Vandoeuvres mais dans l'ensemble de la commune. Malheureusement la situation est différente au Conseil d'Etat et les personnes qui souhaitent protéger la zone villas, ce que ce dernier pense être des privilégiés, se trouvent assez rapidement minorisées, d'autant plus que certaines personnes de la droite, pour les

raisons évoquées précédemment, ne vont pas dans le sens souhaité. Néanmoins, il faut combattre ces constructions et continuer à revendiquer la qualité de vie vandoeuvrienne et la qualité de l'environnement. Le Grand Conseil devrait être saisi d'une approche différente sur la qualité de vie et l'écosystème, à savoir une approche plus verte. En effet, comme souligné dans la pétition, ces constructions sont non seulement désagréables pour l'être humain mais également néfastes pour l'environnement et les animaux. Comme indiqué à plusieurs reprises, la totalité des personnes ici présentes est tout à fait en accord avec les pétitionnaires et l'exécutif déploie d'énormes moyens pour tenter de barrer la route à ces projets. Un certain nombre de constructions arrivent à voir le jour malgré l'opposition de la commune car elles correspondent aux normes acceptées et votées par le Grand Conseil en 2020. Finalement, M. MOREL félicite les pétitionnaires et les remercie pour leur initiative.

Mme RICCIO souhaite tout d'abord exprimer le soutien de Vandoeuvres Ecologie à cette pétition. Le groupe partage les préoccupations des pétitionnaires et il lui tient à cœur de trouver des solutions. Mme RICCIO salue également le travail réalisé par l'exécutif pour faire respecter le PDCom actuel et celui de la commission d'aménagement du territoire visant à modifier et adapter ce document. Vandoeuvres Ecologie propose de renvoyer cette pétition à la commission d'aménagement du territoire.

Mme TURRETTINI annonce que l'Entente Communale soutient cette pétition et que cette problématique lui tient également extrêmement à cœur. Le groupe propose donc un renvoi en commission de l'aménagement du territoire avec audition du comité pétitionnaire.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de voter le renvoi de la pétition PETI 01-2021 en commission de l'aménagement du territoire, avec audition du comité pétitionnaire, comme recommandé par les différents groupes.

Par 12 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal renvoie la pétition PETI 01-2021 en commission de l'aménagement du territoire, avec audition du comité pétitionnaire.

11. Propositions individuelles et questions

M. GARDIOL revient sur la soirée d'information concernant le projet de renaturation de la Seymaz car il ne comprend toujours pas pourquoi les Conseillers municipaux ne pourraient pas y être acceptés. Le Président répète que le canton est chargé des invitations et Mme le Maire précise que même l'exécutif ne s'y rendra pas. M. R. STALDER ajoute qu'il y sera tout de même en tant que représentant de Vandoeuvres. Comme indiqué en préambule, il pensait au départ que la commune pourrait inviter en tout cas les commissaires, si ce n'est l'ensemble du Conseil municipal. Le secrétaire général lui a cependant fait comprendre que cette présentation était organisée par l'Etat qui est le maître d'œuvre du projet.

M. GENOUD indique que s'agissant d'un projet porté par le canton, il semblait effectivement logique que ce dernier prenne l'initiative de convoquer cette séance, or il a choisi de n'inviter que les riverains. Cela dit, le « service d'ordre » devant être assuré par le secrétaire général lui-même, il se trouverait fortement embêté s'il devait expliquer aux Conseillers municipaux qu'ils n'ont pas le droit d'entrer dans la salle. M. R. STALDER regrette que le Conseil municipal n'ait pas été convié et précise que l'intention n'est absolument pas de faire de la rétention d'information.

M. BACHMANN mentionne qu'il a été interpellé par certains habitants concernant les travaux qui ont eu lieu au niveau de l'arrêt de bus et en amont du rond-point.

M. TURRETTINI explique que des travaux ont effectivement dû être effectués en urgence par les SIG au rond-point du centre du village ce qui a causé passablement d'embouteillages. Il s'avère qu'il y a eu un problème avec les canalisations et que des fuites ont été constatées. Celles-ci coïncident quasiment avec la zone sur laquelle des interventions ont été effectuées au printemps passé par une entreprise pour relier des habitations sur ce réseau. La commune regrette cette situation mais a été prévenue tardivement de ces interventions et n'a pas pu faire autrement. Elle a clairement exprimé son mécontentement à l'entreprise responsable des travaux qui sont à l'origine du problème rencontré.

Pour rebondir sur la question de la soirée d'information sur le projet de renaturation de la Seymaz, M. VAUCHER rappelle simplement que la chargée de projet n'était au départ pas très disposée à faire une présentation aux habitants de la commune. Il comprend bien que la prérogative revient au canton mais souhaite simplement signifier que cette initiative découle de la commission.

M. R. STALDER n'est pas entièrement d'accord avec son préopinant, à savoir que la première présentation était destinée au secrétaire technique ainsi qu'à lui-même. Il avait alors trouvé intéressant d'apporter cette information à la commission. Par ailleurs, sachant que cette présentation lui avait paru quelque peu floue et que des habitants sont venus lui poser des questions, est survenue l'idée d'organiser une présentation globale, mais pour les riverains uniquement.

M. VAUCHER partage tout à fait le point de vue de M. R. STALDER mais relève que la chargée de projet souhaitait au départ simplement déposer les plans à la commune. Le souhait que les habitants de la commune soient invités à une soirée d'information émane bien de la commission.

M. GARDIOL a constaté qu'une entreprise était en train de tirer la fibre optique dans l'ensemble de la commune. M. TURRETTINI confirme effectivement que le réseau principal, qui est déjà présent sur la plupart des grands axes, est en train de s'étendre par capillarité sur les petits chemins. L'entreprise Swisscom avait présenté un plan d'action et l'avancée de la fibre optique est tout à fait conforme à ce qui avait été proposé.

12. Divers

M. VAUCHER, qui était absent lors de la dernière séance du Conseil municipal, a été quelque peu surpris à la lecture des propos prononcés par M. R. STALDER à l'intention des membres de la commission durabilité et bâtiments concernant leur absence aux journées de sensibilisation à la déchetterie de Marchepied. En tant que président de cette commission, il se doit de réagir et souligne que les commissaires ont participé aux travaux sur ce sujet et que, de son point de vue, la gestion opérationnelle et la mise en place des différentes mesures relève de l'exécutif. Il est regrettable qu'un seul membre de la commission ait été présent à ces journées mais les propos de M. R. STALDER semblent tout de même un peu durs.

Par ailleurs, M. VAUCHER souhaite amener un deuxième divers personnel et pour lequel il utilise la tribune publique qui lui est offerte par cette séance. Compte tenu de l'importance du sujet, il remercie la procès-verbaliste de bien vouloir protocoler ses propos de manière littérale :

« Je souhaiterais effectuer ici un démenti formel quant à des allégations dont je fais l'objet et qui m'ont été rapportées par plusieurs habitants de la commune et pas les moindres. En effet, une rumeur infondée circule selon laquelle j'aurais touché de l'argent en échange de ma non-opposition au projet de construction de mes voisins directs. Construction qui a d'ailleurs déjà été évoquée en ce lieu entre autres. Je ne vais pas entrer en matière sur le fond. Je souhaite simplement préciser que la moitié de ma famille habite ou a habité Vandoeuvres, mes enfants y ont toujours grandi et fréquentent encore son école, j'y compte des amis qui me sont chers et le fait de tenir de tels propos, de manière totalement

gratuite, ainsi que de les relayer, sans fondement aucun, constitue une atteinte à mon honneur et à ma réputation et je ne peux pas les laisser bafouer de la sorte. Cette parcelle a été propriété de ma famille pendant près d'un siècle et fut vendue au prédécesseur du propriétaire actuel suite à la décision unilatérale de l'héritier qui en était le propriétaire, contre la volonté de sa sœur et de ses neveux. Une maison a donc été construite sur cette parcelle qui n'était qu'un champ et trois ans et demi plus tard, elle a été vendue au propriétaire actuel qui a rasé la villa pour en construire une plus grande avec dérogation aux ratios de surface, en raison d'un haut potentiel énergétique. Vous comprendrez que, bien que demeurant privilégié d'habiter une telle commune et d'être copropriétaire d'une telle parcelle, mon quotidien n'a pas toujours été évident ces dernières années et a impliqué un certain travail de relativisation et d'abstraction de ma part. Vous saisissez donc à quel point ce genre d'allégations peuvent être choquantes et profondément blessantes. »

Le Président indique que cette problématique a été discutée au niveau du bureau et dans les différents groupes, du moins en ce qui concerne l'Entente Communale. Il rappelle ce qu'il a mentionné lors de la précédente séance plénière, à savoir que les membres du Conseil municipal sont Conseillers municipaux 24h/24 et que toutes les informations qu'ils reçoivent et entendent de part et d'autre sont confidentielles. Ils doivent donc respecter leur devoir de réserve, surtout avec des collègues, sachant que tenir ce type d'allégation peut être très grave. Le Président est quelque peu choqué de ce qui s'est passé et remercie M. VAUCHER d'aborder la question.

Pour rebondir sur le premier divers de M. VAUCHER, M. ANDERSEN fait remarquer que seuls trois ou quatre élus étaient présents lors de la journée des 100 ans de la Maison de Pressy. Mme HÜSLER ENZ relève qu'il y en avait davantage mais que tous n'étaient pas présents au même moment de la journée.

Avant de clore la séance, le Président remercie le public de sa présence et précise qu'il a un devoir de réserve jusqu'à la publication du procès-verbal. Il invite ensuite l'ensemble des personnes présentes à se joindre à l'apéritif préparé pour l'occasion.

La séance est levée à 21h07.

Le Secrétaire du Conseil municipal



Michael ANDERSEN

Le Président du Conseil municipal



Éric PROVINI

Approuvé le 15 novembre 2021